

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUILLET 2004

L'an deux mille quatre et le quinze juillet, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents : Mrs HELLE, BROS, CONTRERAS, Mmes SENAT, BOUFFARTIGUE, Mrs CLAUDE, MAURY, COT, Mme LIBERATI, Mlle TEMPESTA, Mme MARCHET, Mr ORMIERES, Mme GRANDET, Mrs VIGNES, TURREL, TEBANI, Mmes DELETTRE, FAUP.
Etaient absents excusés : Mme LIBRET-LAUTARD, Mr FOURNIE, Mmes LEVASSEUR, LAUTRE, Mr BENAC.

Etaient absents : Mrs LACOMBE, SEGALA, Mlle CAMBUS, Mr BARRAU.

Secrétaire de séance : Mme MARCHET.

Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers municipaux sur la rédaction du précédent compte-rendu.

Monsieur Turrel précise qu'il était absent lors du dernier Conseil Municipal.

Monsieur Contreras relève une erreur au point 2, il faut lire « Monsieur Contreras » et non « Monsieur le Maire Contreras ».

Après ces mises au point, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Tarification des cantines scolaires pour 2004/2005.

L'arrêté ministériel du 10 juin 2004 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public pour l'année scolaire 2004/2005 prévoit que les prix des repas servis aux élèves des écoles maternelles et élémentaires peuvent être augmentés de 2% à compter de la rentrée 2004.

Actuellement le prix est de 2.45 €, il passerait à 2.50€.

Monsieur le Maire propose de fixer le nouveau tarif à 2.50 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur ce nouveau tarif.

Adopté à l'unanimité.

2. Fonds d'Aide à l'Investissement de la Fédération Française de Football.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 18 septembre 2003 le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur du financement de travaux de mise en sécurité des vestiaires Abbal et de mise aux normes du Club House.

Cet investissement bénéficiait du Fonds d'Aide à l'Investissement de la Fédération Française de Football. Celle-ci préconise aujourd'hui, en vue d'une homologation future, la création de toilettes publiques.

Aussi avons-nous revu le projet en y intégrant la création de toilettes publiques et en ajournant la mise aux normes du club house.

Le projet est ainsi porté à 51 811.73 € HT au lieu de 50 414.11 € HT initialement.

Monsieur le Maire propose de modifier ce projet comme indiqué ci-dessus afin que la délibération soit conforme au projet présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Avenant n°2 relatif au lot 2 du marché de travaux de l'église Saint Laurent et avenant n° 1 relatif au marché de maîtrise d'œuvre concernant ces travaux.

Monsieur le Maire, président de la commission d'appel d'offre, indique que celle-ci a émis un avis favorable à la passation d'un avenant avec l'entreprise Galley.

Le montant de l'avenant est de 4700.28 € TTC et concerne des travaux liés à la solidité de l'ouvrage qui n'ont pu être constatés que lors des interventions sur la couverture. En effet Monsieur Contreras précise que l'entreprise a découvert des poutres pourries par d'anciennes gouttières.

Le montant initial du marché avec l'entreprise concerné est de 19 433.45 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de prolonger le délai d'intervention de l'entreprise jusqu'au 30 juillet 2004.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute qu'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre doit être conclu.

Cet avenant s'élève à 5306.06 € TTC et tient compte des avenants passés avec les entreprises Thomas & Danizan et Galley.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

4. Attribution du lot n°5 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de viabilisation du lotissement du Logis.

Monsieur le Maire, président de la commission d'appel d'offres fait part au Conseil Municipal de l'entreprise retenue pour le lot 5 relatif aux travaux de viabilisation du lotissement du Logis.

L'entreprise retenue est Les Jardins Toulousains pour un montant de travaux de 88 000 € HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le marché.

Adopté à l'unanimité.

5. Dépôt des permis de construire ou permis de lotir.

Monsieur le Maire rappelle que l'article R 421-1-1 du code de l'Urbanisme dispose que la demande de permis de construire doit être présentée « soit par le propriétaire du terrain ou son mandataire, soit par une personne justifiant d'un titre l'habitant à construire sur le terrain, soit par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation dudit terrain pour cause d'utilité publique ».

Aussi Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal doit autoriser le maire à déposer une demande de permis de construire ou de lotir pour un bâtiment ou une infrastructure communale.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer les permis de construire ou les permis de lotir nécessaires à l'avancement des travaux budgétisés annuellement.

Adopté à l'unanimité.

6. Emprunt relatif à la construction de la crèche/halte-garderie.

Monsieur Cot, président de la commission des Finances fait part de la nécessité de conclure un emprunt en vue de la construction de la crèche/halte-garderie.

Suite aux diverses propositions faites par les banques consultées, la commission des finances propose de retenir la Caisse d'Épargne.

Le produit proposé se compose d'un prêt Relais de 500 000 € et d'un prêt classique de 250 000 € sur 15 ans à taux fixe (4.05 %).

Monsieur Cot précise que les subventions de la CAF et du Conseil Général couvriront une bonne moitié du coût de la crèche.

Monsieur Vignes précise que le taux proposé par la Caisse d'épargne est très intéressant.

Monsieur le Maire pense que suivant les besoins, nous choisirons soit une ligne de trésorerie soit un prêt relais.

Monsieur Cot fait part au Conseil Municipal de l'état de la trésorerie ; depuis le début de l'année nous avons environ 300 000 € de trésorerie soit un mois d'avance.

Adopté à l'unanimité.

7. Ouverture d'un poste de puéricultrice.

Monsieur Maury, président de la commission du personnel, propose d'ouvrir un poste de puéricultrice ; cette personne sera chargée de la direction de la future crèche municipale.

Monsieur Maury indique qu'au vu de l'amplitude d'ouverture de la crèche et des 1559 h effectuées annuellement par nos agents, 17 postes seront à pourvoir. Toutefois l'ensemble du personnel de la crèche parentale en CDI sera repris.

En ce qui concerne la puéricultrice, une embauche en amont de l'ouverture est nécessaire afin que la puéricultrice participe aux embauches, à l'agencement des locaux...Ainsi la commission du personnel opte pour une embauche au 1^{er} janvier avec éventuellement un temps non complet jusqu'au 1^{er} avril.

Monsieur Maury ajoute qu'un appel à candidature sera lancé en septembre.

Monsieur le Maire émet des réserves sur une ouverture à 45 enfants si certains de ceux-ci viennent de communes voisines. Il faudra alors envisager que ces municipalités participent financièrement au fonctionnement de la structure.

Monsieur Ormières s'interroge sur la date d'ouverture de la crèche.

Monsieur le Maire indique que celle-ci est prévue pour août 2005.

Monsieur Ormières demande alors si une embauche aussi prématurée est nécessaire.

Monsieur Turrel souligne que ce projet est ambitieux ; la directrice devra en amont de l'ouverture prendre contact avec les familles, avec les acteurs locaux (contrat enfance), préparer l'absorption de la crèche parentale, élaborer le projet éducatif.

Monsieur Contreras met en garde le Conseil Municipal : un appel d'offre infructueux est possible.

Monsieur le Maire indique que si tel n'était pas le cas le Conseil Municipal serait amené à se réunir le 31 août à 19 heures et demande qui sera présent.

Monsieur Vignes demande qui épaulera la commission du personnel pour l'embauche de la directrice.

Monsieur le Maire propose que ce soit la commission d'action sociale.

Adopté à l'unanimité.

8. Assainissement : programme définitif 2004.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général a accordé une aide financière pour 220 800 € HT de travaux. Ces travaux retenus par le Conseil Général concernent la mise en conformité de la station d'épuration, le renforcement des prétraitements, de l'aération et la mise en sécurité des installations.

Monsieur Contreras indique que dans un deuxième temps nous étudierons le problème des boues.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter ce projet définitif et de demander l'aide du Conseil Général à hauteur du montant de travaux accordés par celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

9. Carrefour giratoire de la Dourdouille.

Monsieur le Maire indique que la DDE a réalisé l'étude préalable à l'aménagement du rond point de la Dourdouille et que les chiffres suivants ne constituent qu'un estimatif.

Concernant la part communale, le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	
75 403 € HT	Subvention Conseil Général	34 312 € HT
	Autofinancement communal	41 091 € HT
Total 75 403 € HT		75 403 € HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide du Conseil Général pour la part communale.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont fait l'objet d'une demande de prise en charge dans le cadre des travaux d'urbanisation 2005 et que cet investissement ne tient pas compte de l'achat des terrains nécessaires à l'implantation de ce carrefour.

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur Pierre Bénac est d'accord pour nous vendre les terrains nécessaires à l'implantation de ce rond point et que nous sommes dans l'attente de l'avis des domaines.

10. Travaux d'urbanisation Avenue de Toulouse.

Monsieur le Maire indique que la DDE a réalisé l'étude préalable aux travaux d'urbanisation de l'avenue de Toulouse (Cf. Conseil Municipal du 18 mars 2004).

Concernant la part communale, le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	
330 785 € HT	Subvention Conseil Général	157 497 € HT
	Autofinancement communal	173 288 € HT
Total 330 785 € HT		330 785 € HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide du Conseil Général pour la part communale.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont fait l'objet d'une demande de prise en charge dans le cadre des travaux d'urbanisation 2005.

11. Travaux de dissimulation du réseau France Télécom Place de la République.

Monsieur le Maire indique que le coût de cette opération de dissimulation se décompose comme suit :

- a. les travaux de génie civil s'élèvent à 2396 € HT et seront réalisés par ETDE.
- b. Les travaux de câblage sont estimés à 8500 € HT.
- c. Les études engagées par France Télécom sont estimées à 2500 € HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

12. Demande d'aide financière pour le fonctionnement du RASED.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de solliciter l'aide financière du Conseil Général pour les dépenses de fonctionnement 2004 du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés du secteur de Carbonne.

Monsieur le Maire précise que cette structure accueille aussi des enfants non carbonnais.
Adopté à l'unanimité.

13. Piscine.

Monsieur le Maire propose que, suite aux réflexions entamées et aux visites effectuées à Villemur sur Tarn et à Villefranche de Lauragais, un point soit fait sur le choix du futur site. Monsieur le Maire précise qu'au niveau de l'intercommunalité, l'idée évoquée a été de conserver 3 piscines d'été sur les 3 cantons et de créer une piscine couverte.

Monsieur le Maire rappelle que pour notre piscine d'été 2 sites sont envisageables : le site actuel et le Bois de Castres.

Monsieur Ormières opte pour la reprise du site actuel car il estime que le quartier du Bout du Pont doit conserver son rôle et que de plus il n'est pas bon de concentrer trop d'activités au même endroit ; en l'occurrence le CSC doit conserver son rôle culturel et de promenade.

Monsieur le Maire pense que le site adéquat pour l'ombre, les jeux est le CSC.

Monsieur Bros ajoute que les riverains de la piscine actuelle aspirent à plus de tranquillité et que le site n'est pas approprié.

Mademoiselle Tempesta indique que le bureau d'études n'a pas évacué le choix du site actuel en conservant le bassin et en y ajoutant un toit gigogne et en annexant le stade pour y faire la piscine ludique. De plus le site du Bois de Castres paraît plus frais.

Monsieur Contreras ajoute que la circulation est un point négatif pour le site actuel.

Madame Grandet regretterait que l'on se prive de la quiétude du Bois de Castres.

Madame Bouffartigue regrette de ne pas avoir des éléments objectifs pour prendre une décision.

Monsieur le Maire indique que chacun donnera son avis et votera.

QUESTIONS DIVERSES

1. Tarif horaire des conducteurs « mairie » à la Régie des Transports.

Monsieur Cot indique que la facturation des heures « chauffeurs » est portée de 19.42 € à 20.13 € de l'heure et précise que ce calcul tient compte des avancements d'échelon, de grade et du coût de la vie.

Monsieur Cot souligne que ce tarif sera désormais voté lors de la séance de vote du budget.
Adopté à l'unanimité.

2. Visite des gravières.

Monsieur le Maire propose une visite le 4 septembre 2004 à 10h

3. Congés.

Monsieur le Maire demande quels conseillers municipaux seront présents en août ; une commission d'appel d'offre (2 août à 15h et 31 août à 15 h) et un Conseil Municipal (31 août à 19 h) seront vraisemblablement organisés pour le marché de travaux de la future crèche.

Monsieur le Maire précise que les membres titulaires de la commission d'appel d'offres sont : Mrs Contreras, Claude, Barrau et Mmes Bouffartigue et Levasseur. Les suppléants sont Mlle Tempesta, Mme Grandet, Mrs Fournié, Maury et Bénac.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur Ormières souligne la qualité du spectacle du 14 juillet qui a attiré une foule nombreuse.

Monsieur le Maire ajoute que des félicitations téléphoniques ont été reçues.

Séance levée à 22h45